

Le Communiqué du Conseil des ministres du 02 mai 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 02 mai à 10 h, à Diamniadio.

Entamant sa communication sur l'inauguration de la sphère ministérielle située dans le 1er arrondissement, le Chef de l'Etat magnifie la tenue, pour la première fois, du Conseil des Ministres, à Diamniadio, dans les nouveaux bâtiments administratifs de dernière génération.

En effet, à travers cet acte un du renouveau du service public, le Président de la République rappelle que trois sphères ministérielles y seront érigées pour donner corps à son ambition de bâtir une administration moderne, performante, peu coûteuse, au service de la citoyenneté et de l'émergence.

En outre, le Président de la République félicite le Délégué général à la Promotion des pôles urbains de Diamniadio et du Lac rose, le Directeur général et l'Agence de Gestion du Patrimoine Bâti de l'Etat ainsi que tous leurs personnels et les partenaires de l'Etat, pour la réalisation, de ce chef d'œuvre architectural.

Cette sphère ministérielle va accueillir plusieurs ministères et des milliers d'agents de l'Etat, dans un cadre de vie de standard international, soutenu par une dynamique de rationalisation et de mutualisation des ressources publiques, engagée depuis 2012.

Ainsi, le Chef de l'Etat invite le Premier Ministre à hâter le processus de déménagement et d'installation des ministères et agents concernés, de faire prendre les mesures d'accompagnement appropriées et à veiller à la mise en œuvre cohérente de la nouvelle politique immobilière de l'Etat qui vise à optimiser l'exploitation et le développement du patrimoine immobilier de l'Etat.

Poursuivant sa communication autour de la célébration de la Fête du Travail et de la consolidation du nouveau contrat social pour l'émergence, le Chef de l'Etat adresse ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Sénégal, leur réaffirme toute sa considération et ses encouragements, et remercie les centrales syndicales pour leur mobilisation et leur sens des responsabilités.

Ainsi, le Président de la République demande au Gouvernement de veiller sans relâche au renforcement du bien être des travailleurs dans un esprit de dialogue constructif pour améliorer, durablement la productivité et la compétitivité de l'économie nationale.

Enfin, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'impératif de consolider en permanence le partenariat entre l'Etat, les Syndicats et le Patronat, base essentielle du nouveau contrat social qui sous-tend la matérialisation effective, dans tous les secteurs d'activités, de sa vision d'un Sénégal Emergent au service de toutes les populations.

Abordant la stabilité dans le secteur de l'éducation et le suivi permanent de la mise en œuvre des décisions des assises de l'éducation et de la formation, le Président de la République se félicite des accords conclus entre le Gouvernement et les syndicats d'enseignants.

A cet égard, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions pour l'application effective, dans les délais indiqués, de sa décision portant sur des mesures exceptionnelles d'augmentation de 40.000 FCFA de l'indemnité de logement allouée aux enseignants qui sera portée à 100.000 FCFA en 2020.

En outre, le Président de la République demande au Gouvernement d'asseoir la stabilité durable du secteur de l'Education par un suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations et décisions des Assises nationales sur l'éducation et la formation, dans le but de consolider, dans le consensus et dans l'esprit de la vision d'un Sénégal Emergent « l'Ecole du futur » une véritable Ecole de la réussite et de l'excellence.

Abordant le renforcement de la politique de désenclavement interne et externe du Sénégal, le Chef de l'Etat se félicite du lancement du programme « Zéro Bac » pour accélérer le désenclavement de l'île à Morphil et la valorisation des potentialités agro-industrielles de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Dans la même perspective, le Président de la République demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions requises, en vue de finaliser le processus de réhabilitation des Ponts de Tobor et d'Emile Badiane à Ziguinchor, l'exécution des travaux de la boucle du Boudié ainsi que ceux du pont sur le Fleuve Gambie, dont l'achèvement est prévu en décembre 2018.

En outre, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement, en accord avec la partie mauritanienne, à veiller à l'accomplissement de toutes les diligences nécessaires à la réalisation, dans les délais contractuels, du Pont de Rosso.

Enfin, le Président de la République exhorte le Gouvernement à prendre les mesures appropriées pour le déploiement rapide du projet « Navigation de l'OMVS » avec les réalisations, au Sénégal, du port fluvio-maritime de Saint - Louis et des escales de Richard Toll, Dagana, de Podor, Cas-Cas, Matam, et Bakel.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication par son agenda diplomatique.

Le Premier ministre a adressé, au nom du Gouvernement, ses vives félicitations au Président de la République pour l'inauguration de la sphère ministérielle de Diamniadio, emblématique de sa politique de renouveau d'un service public de qualité, au service des citoyens et pour l'émergence. Il a ensuite rendu compte de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte de la préparation de la campagne agricole et du suivi de celle relative à la commercialisation arachidière.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi prescrivant le remplacement dans tous les actes législatifs et réglementaires de la dénomination « Collectivité locale » par « Collectivité territoriale ».

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Safiatou NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal en Afrique du Sud, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence RAJAONARIMAMPIANINA RAKOTOARIMANANA Hery Martial, Président de la République de Madagascar, avec résidence à Pretoria ;
- Madame Safiatou NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal en Afrique du Sud, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Filipe NYUSI, Président de la République du Mozambique, avec résidence à Pretoria ;

- Monsieur Aboubacar Sadikh BARRY, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ministre-conseiller à l'Ambassade du Sénégal à Washington, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Nana AKUFO-ADDO, Président de la République du Ghana, avec résidence à Accra ;

- Monsieur Issa WAGUE, Administrateur de Société, est nommé Consul général de la République du Sénégal à Pointe-noire, poste vacant.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole